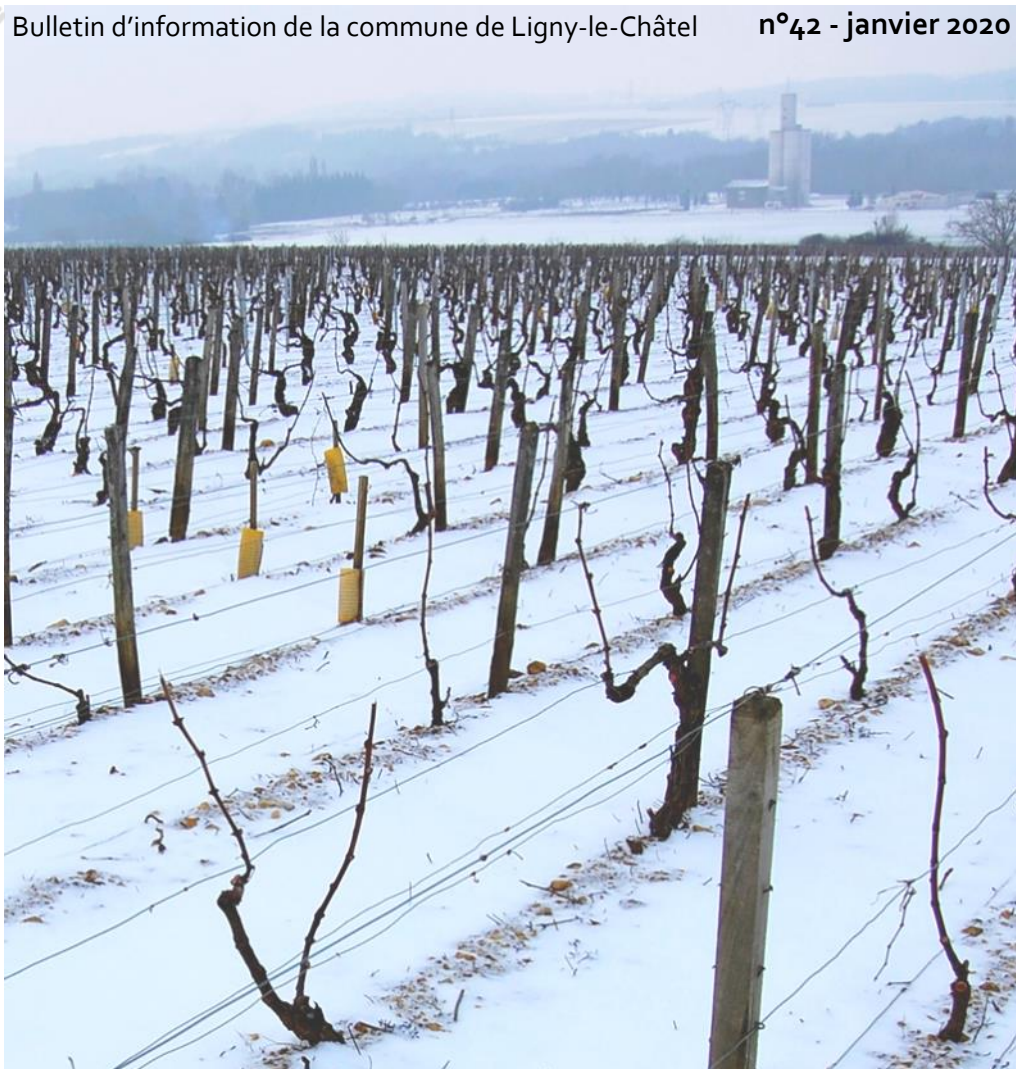


## Le mot du Maire

De mi-janvier à mi-février se déroulera le recensement de la population (voir page 5). Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.

Puis, en mars auront lieu les élections municipales. Vous trouverez également dans ce numéro les modalités pratiques.

En attendant ces échéances, je vous souhaite à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2020.



## Sommaire

Etat Civil / Info. diverses / Recensement page 2  
Conseil Municipal pages 3 et 4  
Elections Municipales page 4

Communauté de communes page 5  
A votre service pages 6 et 7  
Travaux page 8  
La page des écoles page 9  
Le cahier des Assoc' pages 10 à 11  
Histoire locale page 12

## VOTRE AGENDA LOCAL

**Vendredi 24 janvier** : Assemblée g<sup>ale</sup> du Comité des Fêtes\*  
**Samedi 25 janvier** : Tournoi de poker du Ligny Poker Club\*

**Vendredi 14 février** : Spectacle des Maternelles \*  
**Dimanche 16 février** : Loto "Comité des fêtes"\*  
**Samedi 22 février** : Choucroute dansante, "A.D.M.R"\*

**Samedi 7 mars** : Théâtre du Caribou\*  
**Jedi 12 mars** : Assemblée G<sup>ale</sup> du Club de l'Amitié  
**Samedi 28 mars** : Bal Country\*

**Samedi 4 avril** : Chasse aux Œufs – Comité des Fêtes

**Dimanche 3 mai** : Vide greniers du Comité des Fêtes

**Dimanche 7 juin** : Kermesse des écoles (à Varennes)  
**Samedi 13 juin** : Marche Gourmande du Comité des Fêtes  
**Vendredi 19 juin** : Soirée Zumba\*  
**Samedi 27 juin** : Méchoui des Écoles (à Méré)

**Dimanche 5 juillet** : Randonnée "Les Amis du Patrimoine"  
**Lundi 13 juillet** : Feu d'artifice + bal gratuit à la Noue Marou

\*à la salle des fêtes de Ligny

Retrouvez ce bulletin ainsi que de nombreuses informations  
sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/>

### Ouverture du secrétariat de mairie :

Du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi  
Tél. 03.86.47.41.20 | Fax 03.86.47.44.02 | courriel : [mairie.lignylechatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.lignylechatel@wanadoo.fr)

# Etat-Civil 2019

de juillet à décembre

## Naissances

Pablo, Georges, Dominique ARRACHEPIED le 22 octobre  
Bryan BASLER FOULON le 10 novembre  
Eloïse BARDOUL GEOFFROY le 27 décembre

## Mariage

Jean-François, Dominique, Lucien MARTAUD  
et Séverine, Catherine LEQUEUX le 17 août  
Franck, Alfred BAUDOT  
et Sandrine ANDREU le 28 août  
Olivier, Jean-Yves, Edouard BALLE  
et Haïdee, Genoguin ESTUDILLO le 21 septembre

## Décès

Marguerite, Désirée ARRAULT vve PASQUIER\* le 2 juillet  
Monique, Geneviève PILVERDIER\* le 14 juillet  
Joël, Albert SOUTIN le 27 août  
Gérard, Georges GIRAULT\* le 5 septembre  
Paul, Noël CUSSAC\* le 5 septembre  
Robert, Emile, Joseph COUTANT\* le 19 septembre  
Robert, Jean, Germain SOUYRI\* le 22 septembre  
Michelle GATEAU\* le 23 septembre  
Georgette, Angèle, Henriette CROCHOT vve ROBIN\* le 3 octobre  
Jean-Marc RICHARD le 5 octobre  
Ginette, Odette JOUSSOT vve HAVETTE\* le 21 octobre  
Nicole, Paulette MATHIEU le 25 octobre  
Francine, Louise, Angéline NIGOT vve BAHUET le 30 octobre  
Robert Edouard TRANNOY le 21 novembre  
Odette MOREAU veuve ROBIN le 13 décembre

\* maison de retraite

## la carte d'identité

- 1 Je vais sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)  
→ réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité
- 2 Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte
- 3 Je remplis le formulaire en ligne
- 4 Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie
- 5 Je rassemble les pièces de mon dossier
- 6 Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif de recueil
- 7 Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales
- 8 Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS
- 9 Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

**MODE D'EMPLOI**

## Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune français doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Ce recensement est indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC) dont **l'attestation de participation est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique** (CAP, baccalauréat, permis de conduire...) et permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

La démarche très simple, gratuite et sécurisée en allant sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) > *papiers-citoyenneté* > *recensement, JDC et service national* puis se laisser guider. Les pièces justificatives doivent être numérisées (copie de la carte d'identité ou du passeport, ainsi que de la copie du livret de famille.) Plus d'info sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur vos smartphones.

Comme tous les 5 ans, vous allez être recensé(e) cette année. Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transports à développer...

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous est demandé de répondre rapidement après son passage.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la Loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

### Agents recenseurs *Bourg*

Chantal TEUMA Magaly DEL BIANCO

### *Hameaux*

Valérie MEUNIER



**RECENSEMENT**  
de la population 2020

Répondez sur internet,  
c'est encore plus simple

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)  
Du 16 janvier au 15 février 2020

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Insee & votre commune



# Conseil Municipal

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal  
Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : [www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr](http://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr)

## Séance du 4 juillet 2019

**RECENSEMENT de la population du 16 janvier au 15 février 2020** : Le Conseil désigne Mme Sandrine CIELEN coordonnateur et décide de recruter trois agents recenseurs qui seront rémunérés sous forme de vacations.

### TRAVAUX

**Reprise des concessions** : Après plusieurs consultations infructueuses, le Conseil accepte le devis de l'entreprise Roc'Eclerc d'un montant prévisionnel de 14 805 € TTC, les quantités payées seront celles réellement effectuées.

**Travaux de busage** : Le Conseil accepte trois devis de l'entreprise GCTP pour l'extension du busage en bas de la rue des Chappes Guère (175 m, 29 841,68 € TTC), le busage Rue de l'Etang de la Reine (75m, 15 725,41 € TTC) et le busage chemin de Méré (95 m, 13 857,19 € TTC).

**Passage piéton avenue de Chablis** : Le Conseil accepte le devis de M. THEVENIN pour un montant de 2 230 € relatif à l'aménagement du passage piéton entre l'avenue de Chablis et le parking du supermarché.



### DIVERS

**Indemnisation due au retard des travaux du lotissement** : Le Conseil reconnaît qu'un couple qui construit son pavillon à côté du lotissement a subi un préjudice dû au retard pris par les travaux du chantier du lotissement et accepte de l'indemniser à hauteur de sa demande (1 800 €) par l'intermédiaire d'un protocole d'accord transactionnel.

**Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis** : Le Conseil accepte le départ de la commune de Bleigny-le-Carreau et l'intégration de la commune de Poilly-sur-Serein au sein du Syndicat.

### FINANCES

## Séance du 12 septembre 2019

**Subvention aux associations** : Le Conseil attribue une subvention de 300 € à l'association Tonic's girls.

**Tarif pour concession avec caveau** : Suite à l'opération de reprise de concessions au cimetière dont certaines comportent un caveau, le Conseil décide de fixer un supplément de prix de 300 € pour ces concessions et dit que ce supplément s'ajoutera au prix habituel de la concession (60 € pour 15 ans, 120 € pour 30 ans et 200 € pour 50 ans).

**Logement** : Le Conseil rembourse la caution de 500 € à la locataire qui a quitté son logement 7 rue Reine de Sicile.

### PERSONNEL

**Recrutement d'un agent technique pour faire face à un accroissement d'activité** : Le Conseil autorise le recrutement d'un agent contractuel à temps plein à compter du 15 septembre en qualité d'adjoint technique « pour faire face à un accroissement d'activité » et décide de créer, au 1<sup>er</sup> décembre 2019, un poste permanent.

**Renouvellement du contrat du régisseur du camping pour 2020** : Le Conseil autorise le recrutement d'un agent contractuel à temps plein du 15 avril au 15 octobre 2020 pour faire face à un besoin saisonnier d'activité (emploi non permanent, alinéa 2 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984) dans les mêmes conditions que pour 2019.

**Création d'un poste d'adjoint d'animation à 7 / 35°** : Afin de pérenniser un poste actuellement sous contrat d'agent d'animation au restaurant scolaire, le Conseil décide de créer, à compter du 4 novembre 2019, un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à 7/35<sup>ème</sup>.

### DIVERS

**Déclassement d'une partie de la voie non circulée** : Le Maire rappelle la réponse favorable du Conseil à la demande de M. et Mme Galho d'acheter une partie du domaine public située le long du parking du grand lavoir. Le Conseil décide de déclasser une surface de 58 m<sup>2</sup>.

**Don d'une parcelle** : Un couple propose de faire don à la commune de la parcelle ZH 165 (750 m<sup>2</sup>) située le long du Serein et contiguë à un terrain communal. Le Conseil accepte ce don et prendra en charge les frais notariés estimés à 180 €.

**Demande de réservations** : Une association de camping-caristes souhaite organiser un séjour d'une semaine sur notre commune en septembre 2021 et sollicite la réservation de la salle des fêtes pendant une semaine et la mise à disposition d'un terrain pour l'installation de plusieurs dizaines de camping-cars. Le Conseil émet un avis favorable sur le principe et demande la présentation d'une proposition de tarif forfaitaire lors de la prochaine séance.

### FINANCES

## Séance du 24 octobre 2019

**Terrain chemin du Routoir** : Le Conseil fixe le prix de vente de ce terrain de 58 m<sup>2</sup> à 9 € / m<sup>2</sup> soit 522 €.

**Demande de réservations d'une association de camping-caristes** : Le Conseil décide de fixer un tarif forfaitaire de 1 500 € pour l'accueil de 120 à 160 membres d'une association de camping caristes pour la période du 11 au 18 septembre 2021 (mises à disposition de la salle des fêtes et du camping).

## TRAVAUX

**Remplacement de deux portes à la salle des fêtes :** Le Conseil accepte le devis de l'entreprise Varennes Menuiserie pour un montant de 8 030,40 € TTC

**Peinture de la salle des mariages :** après consultation, le Conseil retient le devis de l'entreprise BROUSSEAU pour un montant de 10 853,81 € T.T.C.

## PERSONNEL

**Ticket Mobilité :** dispositif qui consiste en une aide mensuelle de 30 € minimum (appliquée 11 mois sur 12) pour aider aux déplacements domicile-travail effectués en véhicule motorisé (trajets de 60 km minimum aller-retour). Le Conseil décide de mettre en œuvre le « ticket mobilité » pour les agents communaux éligibles et sollicite l'intervention de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en œuvre de ce dispositif (15 € par mois et par agent).

**DIVERS :** Le Conseil répond défavorablement à la demande de dédommagement émise par des parents des hameaux concernés par la suppression du bus du midi.

## FINANCES

**Séance du 12 décembre 2019**

**Indemnités du Comptable :** Le Conseil décide de verser les indemnités au Comptable du Trésor pour 527,10 € bruts.

**Jardin du souvenir :** Le Conseil décide de fixer un seul prix forfaitaire de 150 € pour le dépôt des cendres d'un défunt.

**Don de la parcelle ZH 165 :** Le Conseil accepte la transaction sous la forme d'une vente à l'euro symbolique.

## TRAVAUX

**Programme d'Entretien de voirie :** Le Conseil accepte de confier à l'Agence Technique Départementale la prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de 1 560 € TTC

**URBANISME : Déclassement d'une partie de la parcelle AB 194 :** Ce terrain communal situé à Lordonnois accueille l'abri bus, sert d'impasse et également de terrain de jeu. Le Conseil décide de déclasser la partie de la parcelle AB 194 qui est aujourd'hui utilisée comme une impasse, à savoir la bande d'une largeur de 5 m située tout le long de la parcelle AB 195.

# ELECTIONS MUNICIPALES

Le 1<sup>er</sup> tour des élections se déroulera le dimanche 15 mars et le second tour (si besoin) le dimanche 22 mars.

**Pour être candidat**, cinq conditions à remplir :

- 1) Avoir au moins 18 ans au plus tard le 14 mars 2019
- 2) Avoir satisfait aux obligations militaires
- 3) Etre Français ou ressortissant de l'Union européenne inscrit sur la liste complémentaire de la commune

*Un ressortissant de l'Union européenne élu au conseil municipal ne peut être ni maire, ni adjoint, ni même conseiller municipal délégué.*

- 4) Etre électeur de la commune à la date du dépôt de la candidature  
OU être personnellement inscrit au rôle des contributions directes  
OU justifier devoir être inscrit au rôle des contributions directes au premier janvier de l'année d'élection
- 5) Participer à une seule élection municipale et sur une seule liste

**Une liste de candidats** doit être composée de 15 personnes + 2 remplaçants possibles. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la parité est obligatoire pour la constitution des listes qui doivent être composées alternativement de candidats de chaque sexe.



**Les bulletins de vote** mentionneront deux listes : une liste de candidats aux élections municipales et une liste de candidats au mandat de conseiller communautaire établie sur la base de la liste de candidats aux élections municipales.

**Pour pouvoir voter**, il faut :

- 1) **être inscrit sur la liste électorale** de la commune (liste complémentaire pour les citoyens européens)
  - vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale jusqu'au 7 février 2020 aux conditions que vous ayez le droit de vote et une attache justifiée avec la commune (domicile principal, qualité de contribuable ou de gérant de société)
- 2) **présenter une des pièces d'identité suivantes**, en cours de validité et avec photographie :
  - Carte nationale d'identité\* ; Passeport\* ; Carte vitale ; Permis de conduire ; Permis de chasser ; Carte d'identité d'élu local ; Carte du combattant ; Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion ; Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat ; Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires ; Titre de séjour pour les étrangers autorisés à voter.

\* peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans

\* délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité

Toutes ces informations vous sont données à titre informatif et n'ont aucun caractère officiel.  
Pour davantage d'informations, vous pouvez consulter le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



Vous trouverez ci-dessous une synthèse des décisions prises lors du dernier semestre. Les comptes-rendus complets des séances du Conseil Communautaire sont disponibles sur le site internet de la 3CVT : <https://www.3cvt.fr/publications/>

### Gestion des déchets

Sur proposition de la commission gestion des déchets, le conseil décide la collecte en porte à porte des corps plats (papiers et emballages) et des corps creux (bouteilles plastiques) à compter de septembre 2020. La collecte du verre reste en point d'apport volontaire. Il décide également la dotation en bacs de tri pour l'ensemble des habitations.

Le conseil renouvelle la convention signée avec Eco-mobilier, éco-organisme qui accompagne les collectivités dans la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Le conseil attribue le marché de collecte et de traitement des déchets issus des déchetteries :

- encombrants, bois, cartons, gravats : COVED (Chablis et Maligny) et SUEZ RV (Vermenton et Mailly-la-Ville)
- déchets verts (pour les 4 déchetteries) : VERT COMPOST et déchets diffus spécifiques (pour les 4 déchetteries) : EDIB

Le conseil attribue le marché de collecte et de traitement du verre collecté en point d'apport volontaire à l'entreprise GACHON.

Le conseil attribue le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles de l'ex-Pays Chablisien à la société COVED.

### Assainissement

Le conseil approuve le nouveau règlement du service assainissement non collectif applicable sur le territoire qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement de la commune de Beine, après consultation et analyse des offres par l'Agence Technique Départementale, le conseil accepte l'offre du bureau d'étude Artelia aux coûts de 32 399 € HT pour le domaine public (4,71 % du coût prévisionnel des travaux) et 2 997 € HT pour le domaine privé (9,34%). Le Conseil sollicite une aide de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Le conseil approuve le projet de zonage d'assainissement de Carisey et mandate la Président pour lancer l'enquête publique.

### Aménagement du territoire

Le conseil décide la mise en place d'un transport à la demande desservant les pôles de santé du territoire (Chablis, Ligny-le-Châtel et Vermenton) et les établissements de santé départementaux, afin de répondre au besoin de locomotion au quotidien, particulièrement des personnes les plus fragiles et isolées.

3 minibus conduits par des volontaires seront déployés (un véhicule par secteur). Pour recevoir, suivre et transmettre les demandes et gérer les plannings des véhicules, le conseil autorise la signature d'un contrat expérimental d'un an avec le centre d'appels « Atchoum » pour un coût de 3,00 € HT / appel. Ce service sera effectif au 15 février 2020 et le coût pour l'utilisateur sera de 3,00 € par trajet. Une information détaillée sera diffusée prochainement.

Le conseil autorise le recrutement de deux surveillants de baignades (Vermenton et Mailly-la-Ville) pour 2 mois.

Le conseil décide de soumettre à Monsieur le Préfet une candidature pour la labellisation Maison France Services sur le territoire de la commune de Vermenton.

Le conseil émet un avis favorable au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Nitry.

Le conseil à la majorité (19 oppositions, 12 pour et 8 abstentions) émet un avis défavorable au projet d'implantation du parc éolien « Les Moulins du Serein » (Sainte-Vertu et Poilly-sur-Serein).

### Ecole de Musique et de Danse

Le conseil autorise le recrutement des animateurs pour le bon fonctionnement estival des Accueil de Loisirs.

La candidature de Joffrey Labaune a été retenue suite à la création d'un poste de directeur du centre de loisirs de Pontigny.

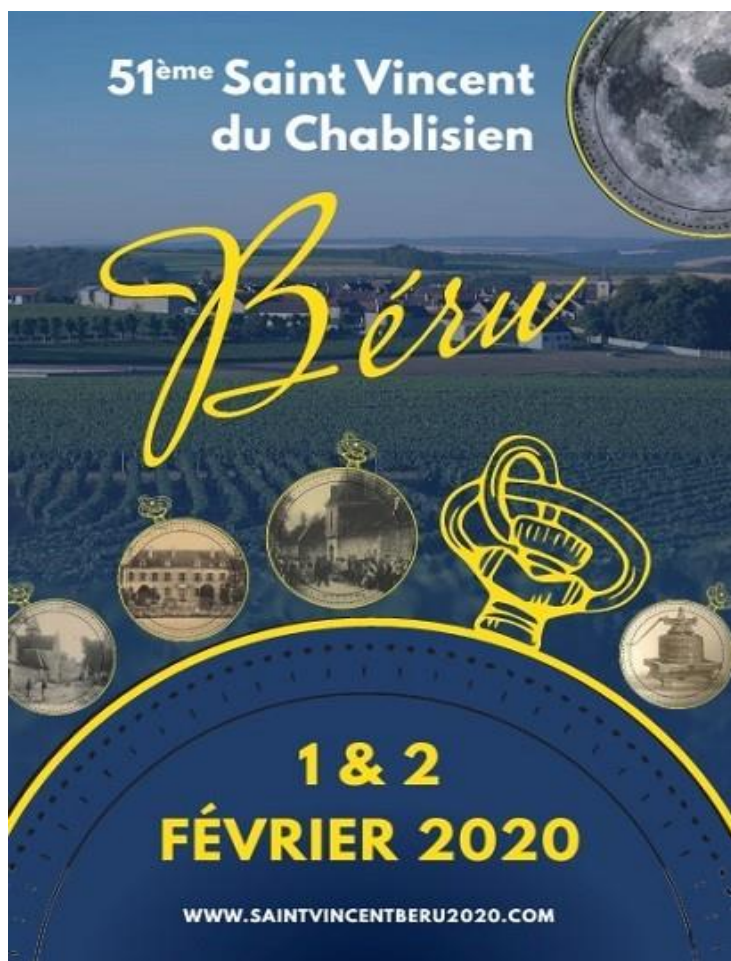
Le conseil accepte l'ouverture d'une classe de guitare à raison de trois heures hebdomadaires

### Tourisme

Le conseil fixe la taxe de séjour 2020 après un travail d'harmonisation avec les communautés de communes de Serein Armance et du Tonnerrois en Bourgogne. La taxe augmente de 0,05 € / nuitée pour les Hôtels, Résidences et Meublés de tourisme 2 étoiles et diminue de 0,03 € pour les campings 1 et 2 étoiles.



Site de l'Office de Tourisme :  
<https://www.escalé-chablis.fr/>





LA POSTE

## Agence postale

40 bis rue du Carrouge - Lundi au vendredi de 14h15 à 17h15

### SERVICES POSTAUX :

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis ordinaires),
- Vente de timbres courants et fantaisie, de carnets d'autocollants, d'enveloppes et Prêt-à-Poster, envoi à l'international...
- Emballages Colissimo M et L (en option format bouteille, XL et S),
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée),
- Retrait des lettres et colis en instance hors Poste Restante, valeur déclarée et Chronopost,
- Dépôt des procurations courrier,
- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition.



### SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES :

- Retrait d'espèces sur Compte Courant Postal (CCP), Postépargne ou Livret d'épargne (maxi 350 € par période de 7 jours)
- Transmission au bureau centre des demandes liées aux CCP et des versements d'espèces sur CCP, Postépargne ou livret d'épargne, (maxi 350 euros par période de 7 jours).

*Le service courrier de La Poste a été réorganisé et ses représentants ont souhaité ne plus occuper le local actuel situé au 40 bis rue du Carrouge. Une salle de classe désaffectée de l'ancienne école maternelle leur a été proposée. Un projet d'aménagement est en cours. La commune en profiterait pour déménager l'Agence Postale dans ce même bâtiment (voir page 6) L'Agence Postale devrait donc déménager au 23 rue du Carrouge. Ce changement qui devrait intervenir avant l'été, ne modifiera ni les services proposés ni les horaires d'ouverture.*



## Association d'Aide à domicile ADMR de Ligny et ses environs

### Un nouveau local pour la maison des services

Si elle ne quitte pas la Grande Rue où elle est installée depuis 2010, la **MAISON DES SERVICES** de l'association d'aide à domicile ADMR de Ligny-le-Châtel et ses environs vient d'aménager dans un nouveau bâtiment, situé un peu plus haut dans cette même rue.

Ce nouveau local mis à disposition par la commune de Ligny est au 29 bis, dans la branche nord de la Grande Rue, dans un immeuble qui abrite également la bibliothèque municipale. L'installation, avec quelques aléas quant à la mise en place du téléphone, est terminée, dans un local particulièrement bien adapté, spacieux et encore plus fonctionnel que le précédent.



Trois espaces sont, en effet disponibles pour l'ensemble des personnes qui composent l'association. La salle du rez-de chaussée qui dispose d'un accès pour personnes à mobilité réduite, abrite le bureau de la coordinatrice, celui de la présidente, un espace pour les bénévoles. C'est également là que seront accueillis les visiteurs et que seront présentés les documents informatifs sur les activités de l'ADMR.

L'étage sera réservé aux différentes réunions de l'association ainsi qu'au bien-être des salariées.

Une troisième salle contigüe, plus petite, servira au stockage des archives.

### Des aides pour tous

Rappelons que le service d'aide à domicile a pour objectif d'aider, à leur domicile, toutes les personnes, quel que soit leur âge, seules ou en famille, en difficulté passagère ou pas, qui bénéficient d'aides des caisses diverses ou de l'APA ou qui souhaitent des interventions sans aide. Il met à la disposition de ses clients des salarié(e)s qualifié(e)s qui peuvent apporter une aide pour tous les travaux intérieurs de la maison, les repas, la garde d'enfants mais également pour des sorties promenades, courses, consultations médicales et autres...



**Renseignements à la maison des services de Ligny, ouverte lundi, mercredi et vendredi de 9 à 12 h 30 et de 14 à 17 heures.**

**Tél. 03.86.98.01.41 - courriel : mdsigny@fede89.admr.org**



# Camping de la Noue Marrou\*\*

Ouvert au 11 avril 2020 - 03 86 47 56 99 -  
camping.ligny89@gmail.com

Le camping a connu une fréquentation record en 2019 !!

Avec 4 664 nuitées enregistrées cette saison, Nicolas a accueilli en moyenne 28 personnes par nuit (+ 10 % / 2018). Ces résultats sont nettement supérieurs à ceux enregistrés dans des campings similaires de la région.

79 % de la clientèle est étrangère (Pays-Bas 58 %, Belgique 11 %, Allemagne 6%, Royaume-Uni 3%), un taux particulièrement élevé dans l'Yonne.

Par ailleurs, le temps de séjour est supérieur à la moyenne (notamment pour la clientèle étrangère qui reste parfois plusieurs semaines !).

Enfin, de nombreux touristes reviennent d'une année sur l'autre, certains ont presque leur place attitrée depuis plusieurs années !

Ces résultats démontrent une satisfaction des clients et une qualité reconnue de l'accueil. C'est presque « Camping Paradis » !!

Par ailleurs, nous avons eu la joie de recevoir les Félicitations du Jury pour le fleurissement du camping. Bravo Nicolas et merci aux agents techniques !

## Bibliothèque Municipale

25 grande rue (sous le porche)

Des livres d'éveil, des BD, des documentaires, des romans, des livres pratiques... Il y en a pour tous les goûts !! Alors, osez, venez et pour un abonnement de 5 € par an, vous pourrez emprunter 3 livres simultanément.

Vous pouvez consulter l'ensemble des ouvrages disponibles :

<http://ligny-le-chatel.bibli.fr/opac/>

Ouvertures habituelles :

le lundi de 17h à 19h, le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 17h à 19h



### Assistante Sociale

Madame Angélique ASTESANO,  
Assistante Sociale de notre secteur,  
assure une permanence à la Mairie de  
Ligny-le-Châtel tous les mercredis matin.

Prendre rendez-vous  
en téléphonant au 03.86.49.58.00.

Un outil au service du public et des acteurs de l'habitat pour répondre à toutes les questions sur le **LOGEMENT**.

Des informations sur les aspects juridiques, financiers, et fiscaux données gratuitement, et en toute **indépendance**.



Permanences en mairie sur rendez-vous

21 février - 17 avril - 19 juin

15h à 17h

03.86.72.16.16

[www.adil89.org](http://www.adil89.org) - [contact@adil89.org](mailto:contact@adil89.org)



## Le kiosque à pizza et la station de lavage

**TERMINÉ**

**EN COURS**

Après quelques semaines de travaux, le kiosque à pizza a ouvert son rideau le 9 janvier, avenue de Chablis, après le supermarché Carrefour Contact. La station de lavage attend la mise en œuvre de son revêtement en enrobé. Ces travaux devraient avoir lieu courant mars, dès le retour des beaux jours.



## Lotissement La Maladière

Les travaux d'aménagement du lotissement La Maladière sont enfin terminés. La réception a eu lieu le vendredi 17 janvier. Tous les lots sont vendus ou en passe de l'être. Nous espérons que les nouvelles familles apprécieront le cadre de vie de ce nouveau « quartier ».

**TERMINÉ**



## La Résidence Gaston Houssier (*Mutualité Française Bourguignonne*)

**EN COURS**

Les travaux de création d'une unité Alzheimer et de réhabilitation des bâtiments existants ont démarré pour une durée de 4 ans. La pose de la première pierre a eu lieu le mercredi 18 décembre (photo). Le début des travaux concernent le désamiantage de l'ancienne salle de la providence qui sera ensuite démolie.

A noter que les douze entreprises choisies sont du département (une de Sens, huit de l'Auxerrois, deux de Saint-Florentin et une de Varennes).

Nous savons que ces travaux vont générer quelques désagréments de stationnement aux riverains, au personnel et aux familles mais nous comptons sur la compréhension de chacun.



## Transfert de l'Agence Postale **PROJET**

Dans le cadre du transfert du service Courrier de La Poste, il est projeté de transférer l'Agence Postale au 23 rue du Carrouge, avant l'été.

Une porte d'entrée adaptée aux personnes à mobilité réduite sera ouverte sur la rue et du mobilier tout neuf sera mis en place par La Poste.

Une grande partie des travaux devrait être financée par La Poste.

La future utilisation du local actuel n'est, pour le moment, pas déterminée.



# La Page des Ecoles

www.rpi89144.fr

Visite de l'exposition « les Automnales » qui s'est tenue en septembre au Domaine de Pontigny



Participation à l'opération "nettoyons la nature"



Et pour finir 2019 :

Spectacle financé par le SIVOS pour le Noël des élèves des classes maternelles. Cette année, *le bal des coquins....* —————>

Les élèves des classes élémentaires de Ligny-le-Châtel ont présenté vendredi 20 décembre, comme tous les ans, leur *traditionnel spectacle théâtral* devant un public conquis.

Devant une salle comble, les élèves ont ravi petits et grands avec des pièces policières où il était question d'un casting pour remplacer le père Noël parti en retraite, d'enquêtes pour retrouver les fleurs de Lulu ou le sac à main de madame Choumpette...



# Le cahier des Assoc'

*Nous regrettons qu'une partie des associations linéennes ne communiquent aucun texte ni photo alors que ces pages leur sont mises à disposition gratuitement...*

## LES AMIS DU PATRIMOINE

L'association des Amis du Patrimoine reprendra ses activités dès le printemps.

L'entretien du patrimoine se portera sur le chemin du lavoir, la restauration des calvaires, l'entretien des sources et la peinture à l'ancien château d'eau.

Les manifestations auront lieu tout au long de la belle saison : la randonnée pédestre au 1<sup>er</sup> week-end de juillet, le concert en Pays Chablisien et le concert du patrimoine en septembre.

L'église sera cette année encore ouverte tout l'été avec l'exposition des peintures. Une visite guidée sera programmée en août.

Nous remercions tous les bénévoles et vous souhaitons une très bonne année 2020.

<http://lignyadp.free.fr/>




L'Association a vu le jour dans l'été 2019, sous la Présidence de Véronique FRELING, aidée d'Aurore GUILLOT à la Vice Présidence, de Clarisse GUINEBERT au Secrétariat, de Stéphanie YTHIER Vice Secrétaire, et de Justine FRELING à la Trésorerie.

Les cours ont débuté en septembre 2019 au **gymnase de LIGNY LE CHATEL**.

Le **vendredi** de 18h30 à 19h15 pour les enfants de 5 à 12 ans et de 19h15 à 20h00 pour les ados et adultes, sauf pendant les vacances scolaires. Les cours sont réalisés par Guillaume, coach sportif.

Actuellement, l'association compte une cinquantaine d'inscrits.

Pour tout renseignement, retrouvez nous sur notre page Facebook :  ZumbAttidu'89 ou contactez FRELING Véronique au 06.71.82.65.93. ou GUINEBERT Clarisse au 06.10.97.60.62. ou zumbattitud89@gmail.com

## Club de l'amitié

Avec la nouvelle année, le club a repris ses activités tous les jeudis de 14h à 18h dans la salle des fêtes (salle du bas). Au menu : travaux manuels de couture créative patchwork, jeux de société... Il y en a pour tous !

Notre exposition du 24 novembre a connu, comme toujours, un vif succès. Merci à tous !

Nous avons terminé l'année par un repas de Noël dans un restaurant du village, dans une ambiance conviviale.

L'assemblée générale aura lieu le jeudi 12 mars. Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez la Présidente Odette Perret au 03.86.47.48.32



## Société de pêche AAPPMA - La Vandoise du Serein

Président : Jean-Louis CUNAULT - 03.86.47.48.90



Pour l'année 2020, nous procéderons à deux lâchers de truites : le premier à l'ouverture de la truite, le second à l'ouverture du brochet. Malheureusement un lâcher de perches que nous devons faire en 2019 n'a pu avoir lieu car les pisciculteurs n'ont pas pu nous fournir. Les dates exactes de lâchers seront déterminées en fonction des hauteurs d'eau et du nombre de permis vendus dans l'année.

Les permis de pêche seront distribués par Vert'tige et Maison des Service à Seignelay, le Panier sympa à Pontigny, Carrefour Contact à Ligny-le-Châtel, ProxiMarché à Maligny.

Vous pouvez également les télécharger vous-mêmes sur internet sur le site ([www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)) en n'oubliant pas de prendre votre permis au nom de La Vandoise du Serein.



**A noter** : Le Repas de la Pêche, le dimanche 21 juin à Héry. Un encadrement pêche des Petits Hérissons a lieu à Héry.

Amis pêcheurs, ne laissez pas vos détritiques au bord de l'eau et respectez les clôtures et les animaux dans les enclos.

Nous recherchons un garde-pêche, de préférence retraité, et au casier judiciaire vierge.

**Le bureau de la Vandoise du Serein souhaite une année de pêche 2020 !**





Depuis septembre, les élèves de l'école de judo ont participé à différents stages, organisés pendant les vacances scolaires.

Le 17 novembre, les enfants sont allés se mesurer avec succès à leurs camarades des autres clubs à « l'inter-club de Héry ».

Le 1<sup>er</sup> décembre, 7 élèves ont défendu nos couleurs au critérium de l'Yonne individuel à Migennes, le président est venu les féliciter sur le tapis pour leurs bons résultats et leur combativité.

***Gageons que l'année 2020 sera des plus sportives !***

Le président, l'équipe du Judo -Club de Ligny-le-Châtel et le professeur, vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020

**Eveil Judo (4 à 5 ans)** : activité ludique et conviviale axée sur le développement physique et intellectuel


**L'école de Judo (6 ans et plus)** : véritable sport éducatif, le Judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

**Le Taïso (adultes)**: entretien corporel japonais pour les adultes à la recherche de bien-être : Débutant, sportif ou non sportif, le Taïso est une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme

**Enseignant diplômé d'état** : THOMAS Philippe  
Ceinture Noire 6 Dan - Arbitre national

Tapis ➤ Gymnase de Ligny-le-Châtel - Rue Reine de Sicile à LIGNY-LE-CHÂTEL  
**Cours : Mardi et Jeudi (à partir de 17h30)**

**Renseignements** : au 06.77.80.44.88 - courriel : [Judo-club.ligny@laposte.net](mailto:Judo-club.ligny@laposte.net)

 Judoclub-Ligny-le-chatel - Site: <http://judoclub-ligny.clubeo.com/>



## JUMELAGE Ligny / Riol

L'équipe du comité de Jumelage se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2020 et une bonne santé.

Cette année, nous recevons nos amis de Riol les 30 et 31 Mai.

L'assemblée générale aura lieu Jeudi 13 Février à 19h, Salle de réunion « bâtiment de la bibliothèque ».

Lors de cette réunion nous déciderons ensemble du programme du week-end.

Si vous êtes tentés de participer à cet échange annuel, vous êtes les bienvenus.

Vous êtes intéressés et/ou avez besoin de plus de renseignements : contactez Pierre Jovignot au 07 88 97 07 96.



## Halloween organisé par les parents de Lordonnois



## Halloween organisé par le Comité des Fêtes

Janvier 2020—n°42

# HISTOIRE LOCALE

Alexandre Baudot est né le 1<sup>er</sup> janvier 1835 à Ligny. Ce garçon de ferme, qui travailla par la suite à Vergigny n'était pas destiné à laisser son nom dans l'Histoire de France. Pourtant, c'est le 8 septembre 1855 qu'il connut son heure de gloire. Lors de l'épouvantable prise de Sébastopol, pendant la bataille de la tour de Malakoff (*Crimée aujourd'hui Ukraine*), il demeura le seul "clairon" vivant et prit l'initiative de sonner le rassemblement. L'armée française, reconstituée et rassemblée réussit à s'emparer de la tour de Malakoff où le général Mac Mahon prononça son fameux "J'y suis, j'y reste".

« Qui se souvient aujourd'hui d'Alexandre Baudot, un enfant de la vallée du Serein considéré par toute une génération comme un héros, voire un symbole du patriotisme et de la gloire militaire de la France ? Ses funérailles, le 28 mars 1911, sont un événement parisien que préside Paul Déroulède, le poète du nationalisme et de la revanche contre l'Allemagne.

Dans son discours, Déroulède n'a garde d'oublier les origines du défunt, **sa naissance en 1833 aux Prés-du-Bois, commune de Ligny-le-Châtel**. Très tôt, comme tous les fils de pauvres, le voici valet de ferme à Vergigny où il reste quinze ans. Seul le service militaire l'arrache aux pays d'Yonne. Incorporé dans le premier régiment de Zouaves, il embarque immédiatement pour la Crimée

(au Nord de la mer Noire). Déjà l'Europe centrale apparaît comme un champ clos où s'affrontent les impérialismes occidentaux. Afin de contrer les entreprises de la Russie sur l'Empire ottoman, Anglais et Français s'associent pour assiéger la Crimée, province russe. A partir d'avril 1854 et pendant près de deux ans, à plus de trois mille kilomètres de leurs bases, les troupes françaises vont mener des opérations difficiles. Malgré la destruction du port stratégique d'Odessa, les Russes tiennent bon. Face au port et à la ville de Sébastopol, les alliés s'enlisent, en proie aux épidémies et aux rigueurs du climat. Les Français ont déjà perdu neuf cent cinquante hommes. Il faut en finir.

Début septembre 1855, le général Mac-Mahon décide de s'emparer par surprise du fort de Malakoff, position avancée dans la défense de Sébastopol. Le 7, Baudot, en sa qualité de clairon, est de garde à l'état-major. Il remarque les officiers qui tiennent de mystérieux conciliabules par petits groupes et ne tarde pas à surprendre une remarque du capitaine Février, le chef de sa propre compagnie qui déclare: « Nous sommes une colonne d'assaut. Nous prendrons Malakoff. » Revenu parmi les siens, le clairon fait part de la nouvelle; fébrilité et sentiments mêlés dès lors agitent les soldats à qui l'on a distribué double ration de vin et d'eau-de-vie, et même un cigare... Certains confient à leurs camarades d'ultimes recommandations pour leur famille qu'ils craignent de ne pas revoir, d'autres s'abandonnent à des fanfaronnades. Le lendemain 8, en fin de matinée, les Zouaves se dissimulent dans des tranchées d'où ils doivent, à midi précis, jaillir et bondir en trois colonnes à l'assaut du fort. Quelques minutes avant l'heure convenue, **Baudot monte sur la tranchée et sonne le « garde-à-vous ».**

C'est le signal de la ruée. Mais les Russes, retranchés dans des bastions, tirent sur les assaillants à bout portant. Rien n'arrête les diables rouges, et le sol est jonché de morts. Quatre clairons dont Baudot se reliait pour sonner inlassablement la charge. Mais bientôt, il n'y a plus qu'un clairon sur la crête du parapet à demi démantelé. Les trois autres sont tombés autour de lui. Blessé à la joue droite par un coup de lance et à la main par un éclat de balle, Baudot continue sa sonnerie alerte : « Y a d'la goutte à boire là-haut, y a d'la goutte à boire. » Vers 16 heures, il s'aperçoit que la plupart des officiers de planton autour du général sont tués ou blessés. Comprendant que la situation est critique, il sonne immédiatement le rassemblement. Mac-Mahon le remercie d'un regard. Et les compagnies de réserve accourent. Vers 18 heures, les Français sont maîtres de la situation au prix de lourdes pertes. Le lendemain matin, les Russes capitulent. La renommée de Baudot participe à l'exaltation générale. Dans un tableau militaire destiné à immortaliser la prise de Malakoff, le peintre Yvon fait figurer en bonne place le valeureux clairon. Présentée au Salon de 1857, la toile connaît un immense succès, au point de reparaitre à l'Exposition universelle de 1867. En 1898, l'instrument de musique, cabossé et criblé de balles, est exposé à son tour au musée de l'Armée aux côtés de l'épée avec laquelle Mac-Mahon, donnant l'assaut, indiquait la route à prendre. Baudot, quant à lui, a continué sa carrière militaire ; il compte vingt-quatre campagnes lorsqu'il se retire à Soissons après avoir été blessé dans Metz en 1870 lors de la déroute devant les Prussiens. Mais son geste reste présent dans la mémoire collective comme un souvenir de courage et de victoire. Lorsqu'il publie son poème *Le Clairon* dans ses *Chants du soldat* en 1875, Déroulède pense à lui. Ses funérailles interviennent à un moment de tension entre la France et l'Allemagne à propos du Maroc et de nos possessions coloniales. On sent venir la guerre. A la Chambre, les députés décident d'instituer une médaille du combattant de 1870. Cette initiative fait débat : les vaincus de Sedan ont-ils réussi à sauver l'honneur du pays ? Baudot, en revanche, l'humble et glorieux clairon dont le geste symbolise un succès rallie tous les suffrages. La discussion peut paraître aujourd'hui bien lointaine, mais l'héroïsme du gars de Ligny n'en reste pas moins méritoire. »

Extrait de "[Les nouveaux Mystères de l'Yonne](#) - Jean-Pierre Fontaine. De Borée Editions

